

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier Street / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Procurement Strategies Division / Division des
stratégies d'acquisition
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, 11C1
Phase III, Tower C
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet SPTS DAMA/OC	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZN-15TSPS/A	Date 2015-02-16
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZN-15TSPS	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier 003zn.E60ZN-15TSPS	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZN-003-28441	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2015-02-06 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-23	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Latendresse, Lisa	Buyer Id - Id de l'acheteur 003zn
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3233 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier

003znE60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

VOIR DOCUMENT CI-JOINT

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CETTE MODIFICATION #002 A POUR BUT DE MODIFIER LA DOC/AMA ET DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS RECUS.

MOTIF DE LA MODIFICATION :

Dans la présente, le Canada répond aux questions reçues durant la période 1 - Période initiale pour les demandes de renseignements, concernant la soumission, comme il est prévu à l'article 2.7 - Demandes de renseignements – demande de soumissions. Veuillez noter que le Canada n'est pas tenu de répondre aux questions selon un ordre séquentiel, mais répondra à toutes les questions de la période 1. Par ailleurs, l'industrie sera informée lorsque le Canada procédera à la période 2 - Période supplémentaire pour les demandes de renseignements.

1. À la Partie 1, l'article 1.2 - Sommaire, sous-article ii. Titulaire actuel d'une OC et/ou d'un AMA sur la page 7 de l'invitation à soumissionner:

Ajouter:

Scénario:

Un fournisseur est un titulaire actuel d'un AMA mais n'est pas un titulaire d'une OC. Le fournisseur veut maintenant devenir un titulaire d'une OC pour les mêmes catégories pour lesquelles il détient un AMA. Pour ce faire, le fournisseur doit présenter une soumission dans la CCD et doit sélectionner qu'il veut une OC et sélectionner (en cochant dans la CCD) les régions, les catégories, les niveaux pour lesquels le fournisseur désire offrir des taux pour l'évaluation financière. Puis, le fournisseur doit entrer ses taux. Le fournisseur identifiera les catégories de l'OC dans la CCD comme « actuellement validées » et doit soumettre l'attestation des droits acquis dans la CCD et en copie papier (trouvé à la pièce jointe E de la DOC/AMA. Le fournisseur doit faire référence à la Partie 3, article 3.1.3 - Tableau de présentation des soumissions qui se trouve à la page 20 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A).

Canada ne clarifiera pas les catégories pré qualifiées sélectionnées par le fournisseur et incluses dans leur offre. Canada se réserve le droit d'enlever les catégories incluses dans l'offre du fournisseur dont il n'est pas déjà qualifié ou n'a pas présenté l'information requis conformément à la Partie 3, article 3.1.3 - Tableau de présentation des soumissions qui se trouve à la page 20 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A) et la pièce jointe C.

2. À la Partie 6B, l'article 6.2.3 - Limite des besoins du palier 1, sous-article (i) sur la page 39 de l'invitation à soumissionner :

La modification suivante a pour but d'harmoniser les SPTS avec la Stratégie Nationale de l'approvisionnement en matière de services professionnels. Tous les besoins dirigés dont la valeur est inférieure de 25 000\$ doivent être acquis avec ProServices (<http://www.tpsgc-pwgs.gc.ca/app-acq/sp-ps/index-fra.html>). Pour se qualifier sous ProServices, les entreprises devraient consulter la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) de ProServices qui est affichée sur le site Achatsetventes.gc.ca. ProServices est une méthode d'approvisionnement distincte et il faut présenter une soumission distincte. SPTS n'évalueront pas les soumissions présentées en réponse à une invitation à soumissionner de ProServices.

Supprimer:

- (i) **Besoins dont la valeur est inférieure à 25 000 \$ (incluant les taxes applicables):** Les clients peuvent passer un marché avec un fournisseur éligible en se conformant aux règles gouvernementales d'attribution des marchés.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Remplace par:

- (i) **Intentionnellement laissé en blanc**

3. À la Partie 7B, l'article 7.11 – Exigences en matière d'assurance à la page 65 de l'invitation à soumissionner :

Supprimer: dans son intégralité

Remplace par:

7.11.1 Exigences en matière d'assurance pour toutes catégories énumérées sous les Volet 1, Volet 2, Volet 3 et/ou Volet 4 le cas échéant aux services offerts dans l'offre à commandes:

7.11.1.1 L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

7.11.2 Exigences en matière d'assurance pour les catégories sous le Volet 5:

7.11.2.1 L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'article 7.11.2.2 ci-dessous. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.11.2.2 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- a. Assuré additionnel: Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit: Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
- c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
- d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées: Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j. Avis d'annulation: L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- l. Droits de poursuite: Conformément à l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante:

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante:

Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

7.11.3 Exigences en matière d'assurance pour la catégorie 5.4 Ingénieur (ing.) - Titulaire d'un permis d'ingénieur:

En plus des exigences en matière d'assurance décrites ci-dessus à 19.2:

7.11.3.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.

7.11.3.2 S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.

7.11.3.3 L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

Questions et réponses

TPSGC Direction générale des approvisionnements offre des services dans les deux langues officielles du Canada; nous vous répondrons dans la langue officielle utilisée dans votre message électronique.

[Aperçu du tableau de bord de la demande de soumissions](#)

Question 1 :

Il nous semble comprendre que notre Arrangement en matière d'approvisionnement (Solutions) et notre OC/AMA centré sur les tâches ne seront plus valides ni l'une ni l'autre à partir de juin 2015, à moins que nous présentions une nouvelle proposition pendant ces processus de renouvellement qui se terminent le 23 mars 2015? Est-ce correct?

Réponse 1 :

C'est exact. Conformément à la Composante II, Partie 6A, Article 6.4.2 – Invitation à soumissionner pour un arrangement en matière d'approvisionnement qui se trouve à la page 32 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A) et à la Composante II, Partie 6A, Article 6.4.2 – Invitation à soumissionner pour un arrangement en matière d'approvisionnement qui se trouve à la page 30 de la DAMA (E60ZN-15TSSB/A), tous les arrangements, qu'ils soient attribués tous les trimestres (demande de mise à jour) ou à la suite d'un renouvellement d'une DAMA présentée à la date de clôture des soumissions, seront remplacés à la suite du renouvellement de l'invitation à soumissionner. Par conséquent, tous les fournisseurs doivent déposer une soumission avant la date de clôture du renouvellement de l'invitation à soumissionner s'ils veulent continuer de fournir des services dans le cadre de leur AMA. Conformément à la Composante III, Partie 7A, Article 7.4.2 – Invitation à soumissionner pour une offre à commandes qui se trouve à la page 48 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A), tous les soumissionnaires doivent déposer une soumission avant la date de clôture du renouvellement de l'invitation à soumissionner s'ils veulent continuer d'offrir des services dans le cadre des OC.

Question 2 :

Ceci renvoie aux tableaux de présentation de la soumission publiée à la fois dans la DOC/AMA et la DAMA. Dans ces deux tableaux, on trouve deux rangées intitulées « Obligatoire O.1 – tous les Volets » et « Obligatoire O.2 – tous les Volets » et une rangée intitulée « Obligatoire O.3 – tous les Volets » (dans la DOC/AMA) (page 17 de la DAMA et page 20 de la DOC/AMA) qui renvoie à ce qui suit :

- a) Rangées COS B1-COS1 et B1-COS2 (pour les Volets 1, 2 3 et 5) dans la DAMA à la page 3 de la pièce jointe B? Dans la négative, où se trouvent les exigences COS-1 et COS-2?
- b) Les rangées CO B1-CO1 et B1-CO2 et B1-CO3 (pour les Volets 1, 2 3 et 5) dans la DOC/AMA, en l'occurrence à la page 3 de la pièce jointe B? Dans la négative, où se trouvent les exigences O.1 et O.2 et O.3?

Réponse 2:

Canada a créé le tableau suivant pour aider les fournisseurs à faire un renvoi entre les exigences obligatoires (« O.x ») du Tableau de présentation des soumissions qui se trouve à la Partie 3, l'article 3.1.3 à la page 20 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A) et les critères techniques obligatoires de la pièce jointe B et la pièce jointe C de la DOC/AMA. Ce tableau fait renvoi aussi entre les exigences obligatoires (« O.x ») du Table de présentation des soumissions qui se trouve à la Partie 3, l'article 3.1.3 à la page 17 de la DAMA (E60ZN-15TSSB/A) et les critères techniques obligatoires de la pièce jointe B de la DAMA.

Exigence Obligatoire	E60ZN-15TSPS/A Volet 1,2, 3 &5 Pièce jointe B	E60ZN-15TSPS/A Volet 4 Pièce jointe B	E60ZN-15TSPS/A Volet 1,2,3 &5 Pièce jointe C	E60ZN-15TSPS/A Volet 4 Pièce jointe C	E60ZN-15TSSB/A Volet 1,2,3 & 5 Pièce jointe B	E60ZN-15TSSB/A Volet 4 Pièce jointe B
O.1 – tous les volets	B1-CO1	B2-CO1	C1-CO1	C2-CO1	B1-COS1	B2-COS1
O.2 – tous les volets	B1-CO2	B2-CO2	C1-CO2	C2-CO2	B1-COS2	B2-COS2
O.3 – tous les volets	B1-CO3	B2-CO3	C1-CO3	C3-CO3	S/O	S/O

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question 3:

En tant que détenteurs de SPTS, nous ne souhaitons pas changer notre réponse technique qui figure déjà au dossier de la demande de SPTS précédente (E60ZN-13TSPS/B ou E60ZN-13TSPS/C ou E60ZN-13TSSB/B ou E60ZN-13TSSB/C). Avons-nous raisons d'interpréter le tableau de présentation des soumissions (DOC/AMA) et le tableau de présentation des arrangements (DAMA), Colonne C, Section 1 **comme signifiant que nous n'avons pas besoin de présenter de nouveau une quelconque nouvelle expérience en matière de projet** dans notre réponse technique E60ZN-15TSPS/A ou E60ZN-15TSSB/A? Avons-nous seulement besoin de signer l'Attestation des droits acquis? Nous comprenons que nous devons cependant présenter de nouveau les tarifs.

Réponse 3:

Pour la DOC/AMA –

Selon le tableau de présentation des soumissions à la Partie 3, Article 3.1.3 qui se trouve à la page 20 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A), vous devez remplir l'Attestation des droits acquis dans le CCD et sous forme imprimée pour O.2 et O.3 et l'Attestation des droits acquis dans le CCD uniquement pour O.1. Vous n'êtes pas tenu de présenter des sommaires de projet pour les volets pour lesquels vous avez reçu une qualification dans le cadre d'une précédente demande centrée sur les tâches (E60ZN-13TSPS/B ou E60ZN-13TSPS/C). Les taux ne sont exigés que pour la partie offre à commandes de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A) et vous devez présenter de nouveaux taux, sous réserve de l'évaluation financière décrite à la pièce jointe D, si vous souhaitez conserver votre offre à commandes. Il n'y aura pas de taux reporter de la demande précédente.

Pour la DAMA –

Selon le tableau de présentation des arrangements à la Partie 3, Article 3.1.3 qui se trouve à la page 17 de la DAMA (E60ZN-15TSSB/A), vous devez remplir l'Attestation des droits acquis dans le CCD et sous forme imprimée pour O.2 et l'Attestation des droits acquis dans le CCD uniquement pour O.1. Vous n'êtes pas tenu de présenter des sommaires de projet pour des volets pour lesquels vous avez obtenu une qualification dans le cadre d'une précédente demande centrée sur les solutions (E60ZN-13TSSB/B ou E60ZN-13TSSB/C). Il n'y a pas de taux exigés pour la DAMA centrée sur les solutions (E60ZN-15TSSB/A).

Question 4:

Nous posons la question 3 parce que certains de nos résumés et de notre expérience pour les clients présentés à l'origine dans notre réponse à la **DAMA** sont à présent en dehors des cinq ans figurant à présent dans B1-COS2, bien que nous puissions attester que nous avons effectué des travaux/projets importants semblables depuis lors. La confusion provient de ce que l'énoncé figurant dans la DAMA, indique que les expériences en matière de projet doivent avoir été acquises dans les cinq ans avant la date de clôture de la DAMA, en l'occurrence le 23 mars 2015; ensuite il y a un énoncé à la page suivante qui se lit « Un fournisseur peut utiliser un sommaire de projet qui a été soumis pour une demande de soumission antérieure de SPTS à condition que les critères notés ci-dessus (a à e) soient respectés ». Cependant, à la section IV de l'attestation des droits acquis à la pièce jointe C (page 1), il est indiqué que tant et aussi longtemps que nous attestons que « *depuis la date à laquelle les exigences obligatoires ou les attestations ont été satisfaites (comme en témoigne la date d'émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement), le fournisseur a toujours satisfait, en date du dépôt des arrangements, à toutes les exigences d'admissibilité liées à l'arrangement en matière d'approvisionnement, ce qui est nécessaire pour demeurer un fournisseur de services en règle, et aucun arrangement n'a été annulé par TPSGC ou retiré par le fournisseur* ». **Nous présumons donc que nous n'avons pas besoin de présenter de nouveau des résumés de projet supplémentaire et qu'en signant cette attestation, nous ne serons pas réputés ne pas être en conformité parce que l'expérience en matière de projet qui figure aux dossiers à TPSGC est à présent vieille de plus de cinq ans. Est-ce exact?**

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Réponse 4:

Si les fournisseurs souhaitent reporter leurs Arrangements en matière d'approvisionnement centrés sur les solutions qui avaient été précédemment accordés en vertu de E60ZN-13TSSB/B ou E60ZN-13TSSB/C pour maintenir les volets pour lesquels ils sont déjà qualifiés, ils doivent remplir l'Attestation des droits acquis dans le CCD et sous forme imprimée (qui se trouve à la pièce jointe C de la DAMA). Veuillez vous reporter la Partie 3, Article 3.1.3 – Tableau de présentation des arrangements qui se trouve à la page 17 de la DAMA (E60ZN-15TSSB/A).

Si les fournisseurs souhaitent reporter leurs Arrangements en matière d'approvisionnement centrés sur les tâches qui avaient été précédemment accordés dans le cadre de E60ZN-13TSPS/B ou E60ZN-13TSPS/C pour maintenir les catégories pour lesquelles ils sont déjà qualifiés, ils doivent remplir l'Attestation des droits acquis dans le CCD et sous forme imprimée (qui se trouve à la pièce jointe E de la DOC/AMA). Veuillez vous reporter la Partie 3, Article 3.1.3 – Tableau de présentation des soumissions qui se trouve à la page 20 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A).

Si les fournisseurs souhaitent reporter leurs offres à commandes centrées sur les tâches précédemment accordées dans le cadre de E60ZN-13TSPS/B pour maintenir les catégories pour lesquelles ils sont déjà qualifiés, ils doivent remplir l'Attestation des droits acquis dans le CCD et sous forme imprimée (qui se trouve à la pièce jointe E de la DOC/AMA). Veuillez vous reporter la Partie 3, Article 3.1.3 – Tableau de présentation des soumissions qui se trouve à la page 20 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A). Les fournisseurs doivent présenter de nouveaux taux, sous réserve de l'évaluation financière décrite à la pièce jointe D, s'ils souhaitent conserver leurs offres à commandes.

Question 5:

Dans la DOC/AMA, nous voyons que nos projets ne peuvent dater de plus tard **que le 26 mai 2006**, mais pour la DAMA, il y a une période de cinq ans avant la clôture de la DAMA. S'agit-il d'une erreur dans la DOC/AMA?

Réponse 5:

Non, il ne s'agit pas d'une erreur. Comme la DOC/AMA et la DAMA sont des demandes séparées et distinctes, les exigences obligatoires pour chacune de ces demandes sont séparées et distinctes. L'exigence du « 26 mai 2006 » a été uniformément utilisée dans le cadre de chacune des DOC/AMA. L'exigence des « cinq ans avant la clôture de la DAMA » a été uniformément utilisée dans le cadre de chacune des DAMA.

Question 6:

Nous sommes titulaires d'un AMA dans le cadre des invitations à soumissionner E60ZN-13TSSB/C et E60ZN-13TSPS/C.

Pouvez-vous me dire si nous devons refaire le processus complet de soumission pour se qualifier ou si nous devons seulement présenter une soumission en vue de se qualifier pour les paliers, les régions, les zones métropolitaines et les catégories pour lesquels nous ne détenons pas d'AMA actuellement?

Réponse 6:

Vous n'avez pas à refaire le processus complet de soumission. Tel que décrit dans le tableau de présentation des soumissions à la Partie 3, article 3.1.3 qui se trouve à la page 17 de l'invitation E60ZN-15TSPS/A et le tableau de présentation des arrangements à la Partie 3, article 3.1.3 qui se trouve à la page 20 de la demande E60ZN-15TSSB/A, vous devez seulement présenter une soumission pour vous qualifier pour les paliers, les volets, les régions, les zones métropolitaines et/ou les catégories pour lesquels vous ne détenez pas d'AMA. Si vous ne voulez pas ajouter de

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

paliers, volets, régions, zones métropolitaines et/ou catégories, vous devez tout de même suivre les tableaux respectifs et nous fournir ce qui se trouve sous la colonne C.

Question 7 :

Il y a deux soumissions dans MERX et je souhaite simplement des éclaircissements, car les deux semblent identiques mais sont intitulés différemment.

Pouvez-vous, s'il vous plaît, me dire si SPTS – DOC/SA centrée sur les tâches (E60ZN-15TSPS/A) est identique à la DAMA centrée sur les solutions (E60ZN-15TSSB/A).

Réponse 7 :

Comme la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A) et la DAMA (E60ZN-15TSSB/A) sont des demandes séparées et distinctes, les exigences obligatoires pour chacune de ces demandes sont séparées et distinctes. E60ZN-15TSPS/A est une demande centrée sur les tâches qui résultera en plusieurs offres à commandes et plusieurs arrangements en matière d'approvisionnement. E60ZN-15TSSB/A est une demande centrée sur les solutions qui résultera en plusieurs arrangements en matière d'approvisionnement. Par conséquent, les fournisseurs doivent présenter une soumission séparée pour chacune des demandes et doivent satisfaire aux exigences dans le cadre de chacune des demandes.

Question 8:

Qu'est ce que j'ai besoin de faire si je suis un titulaire actuel d'un AMA et je veux maintenant devenir un titulaire d'une OC?

Réponse 8:

Un fournisseur est un titulaire actuel d'un AMA mais n'est pas un titulaire d'une OC. Le fournisseur veut maintenant devenir un titulaire d'une OC pour les mêmes catégories pour lesquelles il détient un AMA. Pour le faire, le fournisseur doit présenter une soumission dans la CCD et doit sélectionner qu'il veut une OC et sélectionner (en cochant dans la CCD) les régions, les catégories, les niveaux pour lesquels le fournisseur désire offrir des taux pour l'évaluation financière. Puis, le fournisseur doit entrer leurs taux. Le fournisseur identifiera les catégories de l'OC dans la CCD comme « actuellement validées » and soit soumettre l'attestation des droits acquis dans la CCD et en copie papier (trouvé à la pièce jointe E de la DOC/AMA. Le fournisseur doit faire référence à la Partie 3, article 3.1.3 - Tableau de présentation des soumissions qui se trouve à la page 20 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A).

À la suite de cette question, le scénario ci-dessus est ajouté à l'article 1.2 Sommaire, sous-article ii. Titulaire actuel d'une OC et/ou d'un AMA (page 7 de la DOC/AMA).

Question 9:

Est-ce qu'on peut présenter notre soumission par voie électronique?

Réponse 9:

Selon la Partie 2, l'article 2.3 Présentation des soumissions qui se trouve à la page 14 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A) et la Partie 2, l'article 2.3 Présentation des arrangements qui se trouve à la page 12 de la DAMA (E60ZN-15TSSB/A), certains éléments de la soumission doivent être fournis physiquement (sur papier) et d'autres par voie électronique. Veuillez faire référence à l'article 2.3 des demandes respectives pour des renseignements additionnelles ainsi que le Tableau de présentation des soumissions à la Partie 3, l'article 3.1.3 qui se trouve sur la page 17 de la DOD/AMA (E60ZN-15TSPS/A) et le Tableau de présentation des arrangements à la Partie 3, l'article 3.1.3 qui se trouve sur la page 20 de la DAMA (E60ZN-15TSSB/A).

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZN-15TSPS/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
003zn

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZN-15TSPS

File No. - N° du dossier
003zn.E60ZN-15TSPS

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Il est rappelé/référent aux fournisseurs ce qui suit :

- 1) La date de clôture pour la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A) et la DAMA (E60ZN-15TSSB/A) est à 14 :00 le 23 mars 2015.
- 2) Pour la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A), la pièce jointe H - Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes et arrangements en matière d'approvisionnement – besoins concurrentiels :
 - a) L'article 05 Présentation des soumissions
 - b) L'article 06 Soumissions déposées en retard
 - c) L'article 07 Soumissions retardées
- 3) Pour la DAMA (E60ZN-15TSSB/A), 2008 Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services
 - a) L'article 05 Présentation des soumissions
 - b) L'article 06 Soumissions déposées en retard
 - c) L'article 07 Soumissions retardées
- 4) Les attestations à la Partie 5 de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A) et la DAMA (E60ZN-15TSSB/A) sont préalables avant l'attribution de l'OC et/ou l'AMA.
- 5) Dans le cadre de la DOC/AMA (E60ZN-15TSPS/A), si un fournisseur souhaite ajouter des nouvelles catégories à leurs OC et/ou AMA actuels, les exigences obligatoires fournis à la pièce jointe B et la pièce jointe C doivent être respectées conformément au Tableau de présentation des soumissions à la Partie 3, l'article 3.1.3 qui se trouve à la page 17.
- 6) Dans le cadre de la DAMA (E60ZN-15TSSB/A), si un fournisseur souhaite ajouter des nouveaux volets à leurs AMA actuels, les exigences obligatoires fournis à la pièce jointe B doivent être respectées conformément au Tableau de présentation des arrangements à la Partie 3, l'article 3.1.3 qui se trouve à la page 20.

Question 10:

Puis-je combiner mes soumissions pour les deux E60ZN-15TSPS/A et E60ZN-15TSSB/A et mes réponses à tout autre appel d'offres fermant le même jour que E60ZN-15TSPS/A et E60ZN-15TSSB/A dans une même enveloppe, un même emballage ou une même boîte pour les envoyer à TPSGC?

Réponse 10:

Non. Si le soumissionnaire choisit de participer à plus d'un processus concurrentiel, chaque proposition doit être présentée comme un document séparé physiquement dans sa propre enveloppe, clairement identifié avec le numéro de l'invitation spécifique à la sollicitation à laquelle le soumissionnaire répond et remis conformément avec les instructions de livraison pour chaque invitation spécifique. Si un soumissionnaire envoie plus d'une offre dans la même enveloppe, le Canada, choisira à sa discrétion l'offre qu'il évaluera.

Question 11:

Comment pourrais-je obtenir les Taux Médiane des SPTS de 2013?

Réponse 11:

les Taux Médiane des SPTS sont publiés et sont accessibles au public en accédant à la pièce jointe incluse dans l'avis E60ZN-13TSPS / D. Pour accéder à l'avis, veuillez cliquer sur le lien suivant: <https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/tender-notice/PW-ZN-003-27747>

Toutes autres termes et conditions demeurent les mêmes.